

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LE CHOIX DES CINQ PERSONNALITES EXTERIEURES COMPOSANT LE COMITE D'ORIENTATION  
STRATEGIQUE (COS)**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 27  
AVRIL 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la proposition du Directoire ;

#### **PRESENTATION DU PROJET**

En application de l'article 36 des statuts de l'UCA, le comité d'orientation stratégique (COS) est composé de cinq personnes extérieures à l'UCA, dont au moins trois personnalités ayant une expérience internationale, choisies par le conseil d'administration de l'UCA, pour une durée de cinq ans, sur proposition du directoire, en fonction de leur connaissance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Son président, désigné par le directoire, est invité permanent du conseil d'administration.

Le président de l'UCA et les directeurs des 6 instituts peuvent être invités au COS.

Le président du COS peut également inviter toute personne dont la présence lui paraît utile en fonction de l'ordre du jour.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

D'approuver la liste des membres du comité d'orientation stratégique comme suit :

- **Stéphane BERTHET**, vice-recteur de l'Université de Genève, en charge des relations internationales et interinstitutionnelles ;
- **Michel EDDI**, président directeur général du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et président de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) ;
- **Jean-Marc MONTEIL**, responsable de la mission interministérielle sur le numérique dans l'Education Nationale ;
- **Sylvie RETAILLEAU**, présidente de l'Université de Paris-Saclay ;
- **Cathie VIX-GUTERL**, vice-présidente Recherche, développement et anticipation stratégique du Groupe Total

Membres en exercice : 41  
Votes : 34  
Pour : 26  
Contre : 3  
Abstentions : 5

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION A  
DISTANCE 2021-04-27-02

TRANSMIS AU RECTEUR :  
PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*